

VIE ASSOCIATIVE

Subvention exceptionnelle à l'association Forum Social Ivryen

EXPOSE DES MOTIFS

A l'occasion du Forum Social Mondial qui se déroulera du 6 au 11 février 2011 à Dakar (Sénégal), l'Association pour le Forum Social Ivryen, en collaboration avec de nombreuses associations Ivryennes et Val-de-Marnaises, développe divers projets visant à rendre acteurs de cet événement les Ivryens. A ce titre, des rencontres, débats, manifestations auront lieu dans la ville et une délégation d'Ivryen(ne)s se rendra à l'évènement pour être porteuse des aspirations des citoyens et débattre avec les représentants de tous les pays afin de trouver des solutions collectives aux problèmes mondiaux.

La ville d'Ivry, messagère de la Paix, soucieuse de faire vivre la démocratie, et de permettre à chaque citoyen d'être acteur influent des politiques menées tant sur le plan local que national et international, soutient la démarche engagée par l'association.

Afin d'aider à la réalisation de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association pour le Forum Social Ivryen.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE

Subvention exceptionnelle à l'association Forum Social Ivryen

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association pour le Forum Social Ivryen propose, à l'occasion du Forum Social Mondial qui se déroulera du 6 au 11 février 2011, des projets s'inscrivant particulièrement dans le cadre de la participation citoyenne aux débats visant à rendre acteur chaque Ivryen face aux enjeux internationaux,

considérant la volonté de cette association de faire participer largement la population Ivryenne à l'évènement,

considérant que l'association pour le Forum Social Ivryen a sollicité la Ville pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans ce cadre,

considérant que la Ville souhaite apporter son soutien à l'association pour le Forum Social Ivryen en accordant une subvention de 2 000 €,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 5 voix contre)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association pour le Forum Social Ivryen.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 JANVIER 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011